

POLITIQUE D'HABITATION DE LA VILLE DE PRÉVOST





→ Monsieur Paul Germain

h

b

A

A

A

r



r



f

A

g

e

à

œ



œ

à





œ

A

I

A



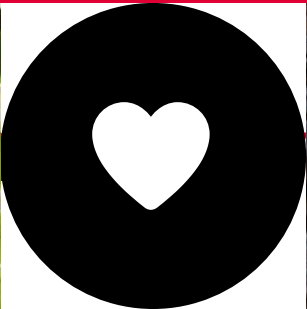
p

è

d

v

d



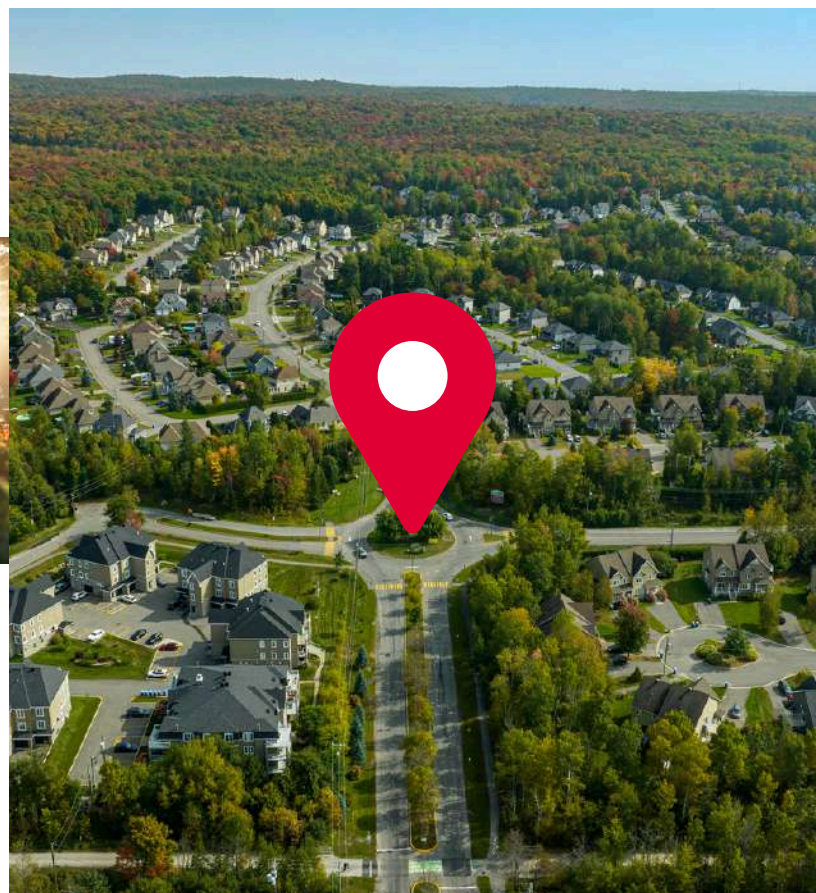
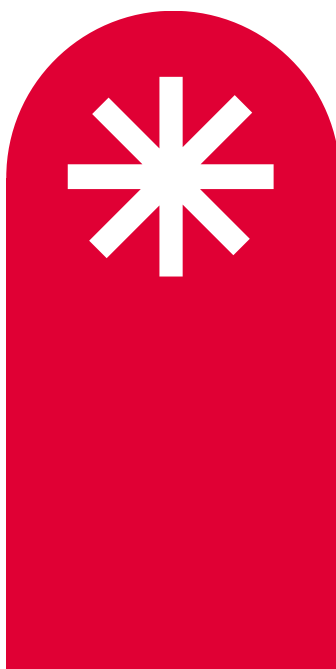


d

ê

n

n



f

f

p

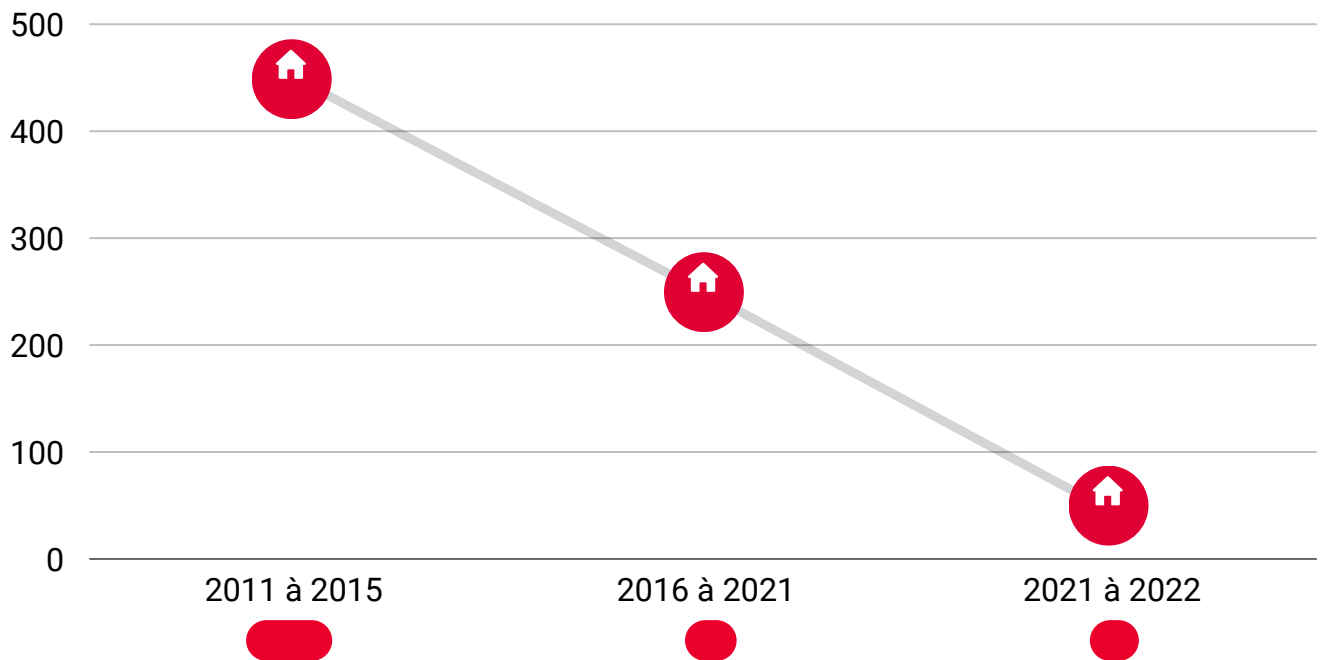


f

r

f

g



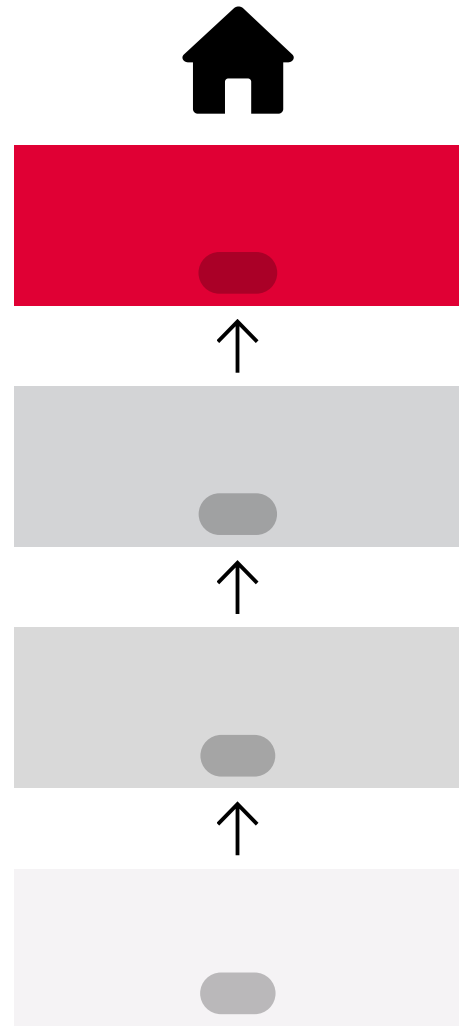
r

g

r

g

g



)

)

V

A

A

ê

V

Vs)c)

u

S

)



—

é

s —

— — s —

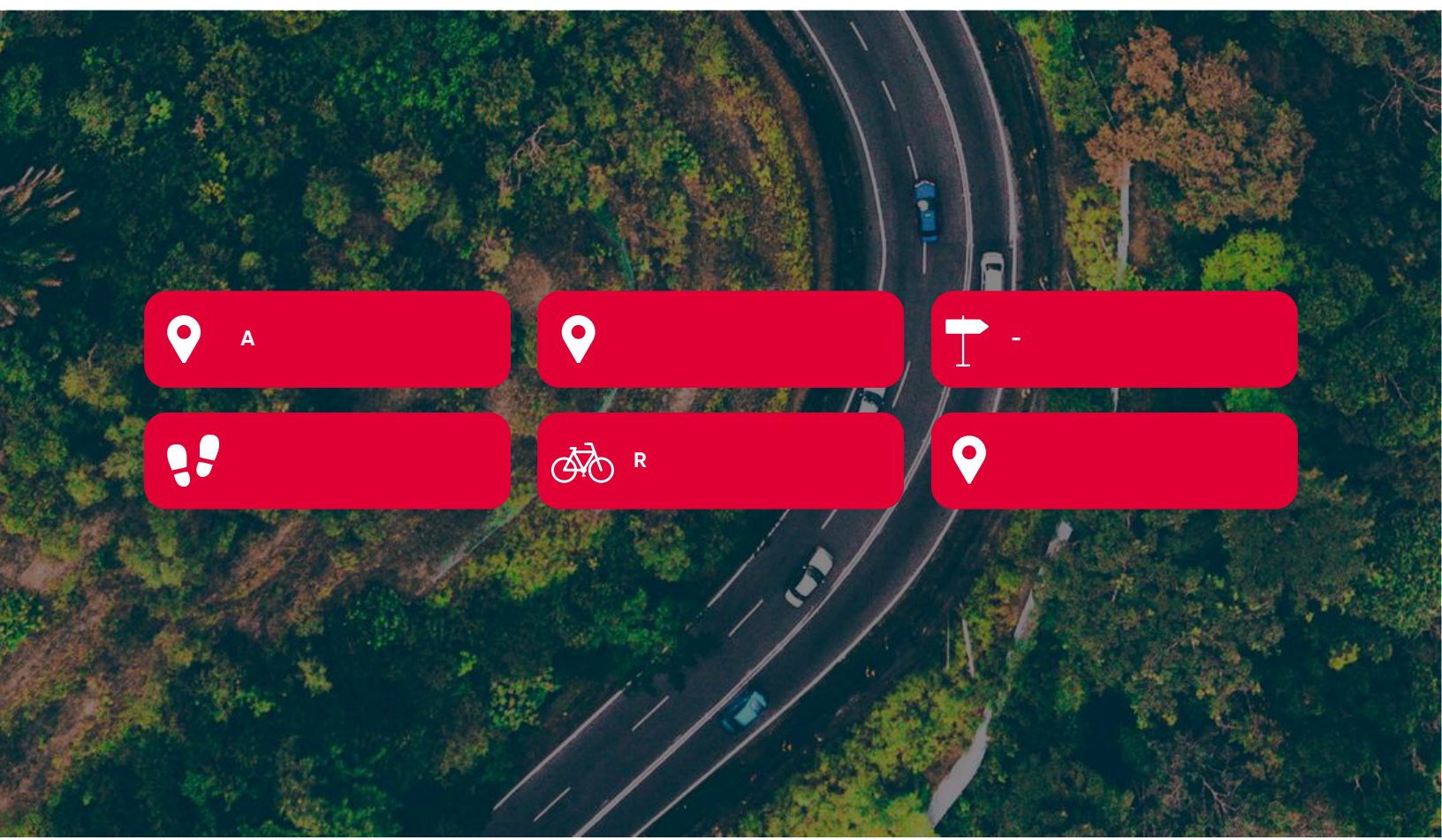
— — u

— s u b

p

i

e



A



—



R





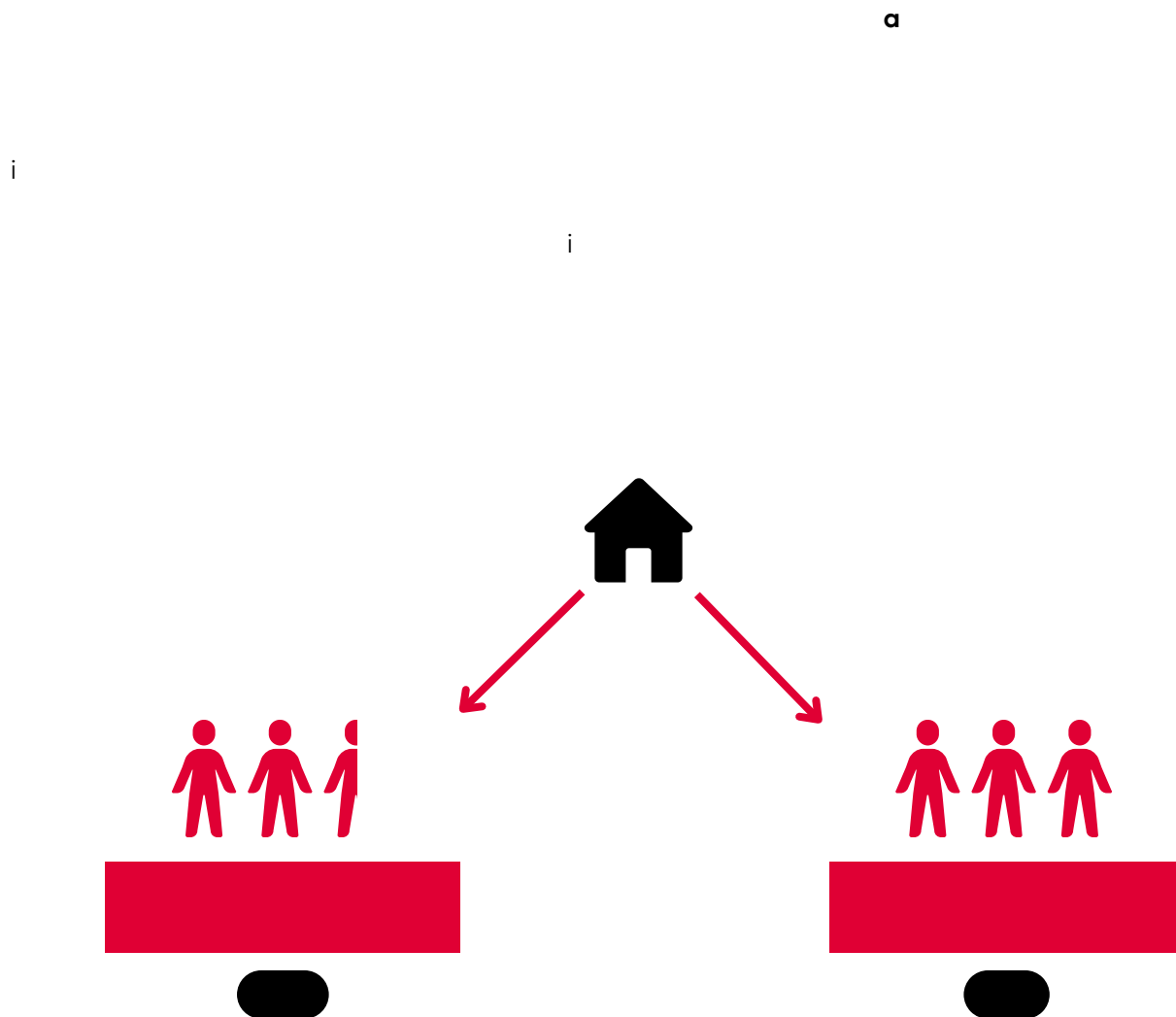
A

é

i

é





o

é

é

è

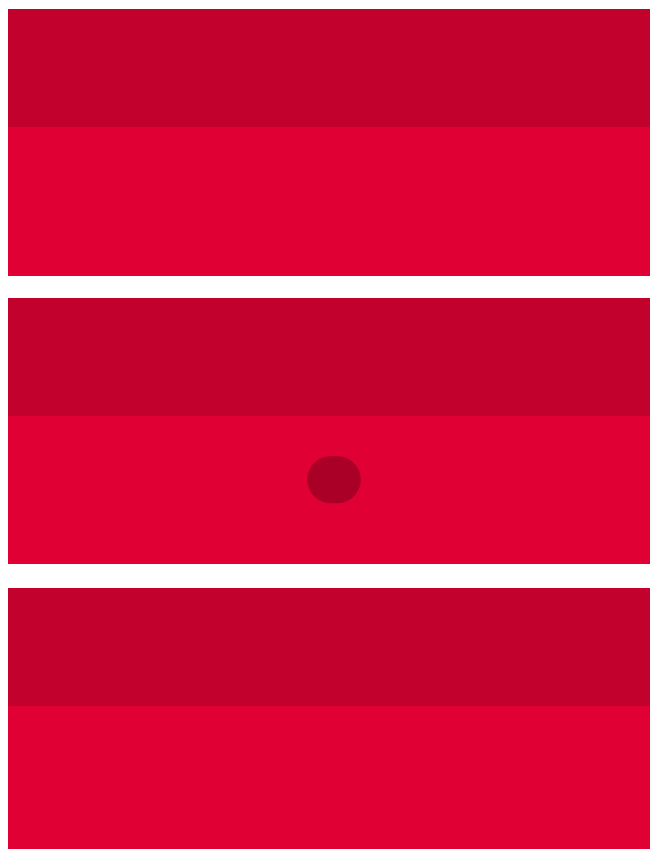
è

5

è

è

è



i

v

é





h



h

h

é

é



d

c

c

A

c ,

A

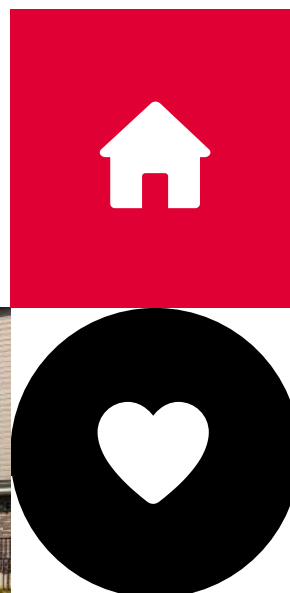
A

c

b

c

i



A





é

,

n

é

A

i

é

n

A



ê



ê

A



e

ê

A



b

> b

>

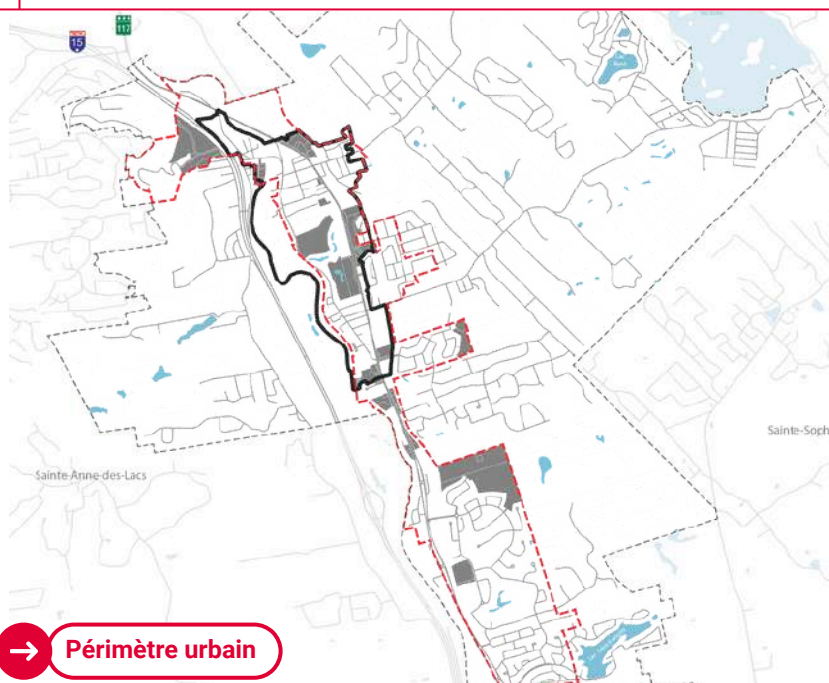
> T

>

> é

→ Orientation 10

' T ,
T T ' T
T ' T''
'
mA ' T
' T
Ab
' T
Ab
T



e

e

e



Principes d'écoconception

e

0



o

o

A

h

o

x

ê



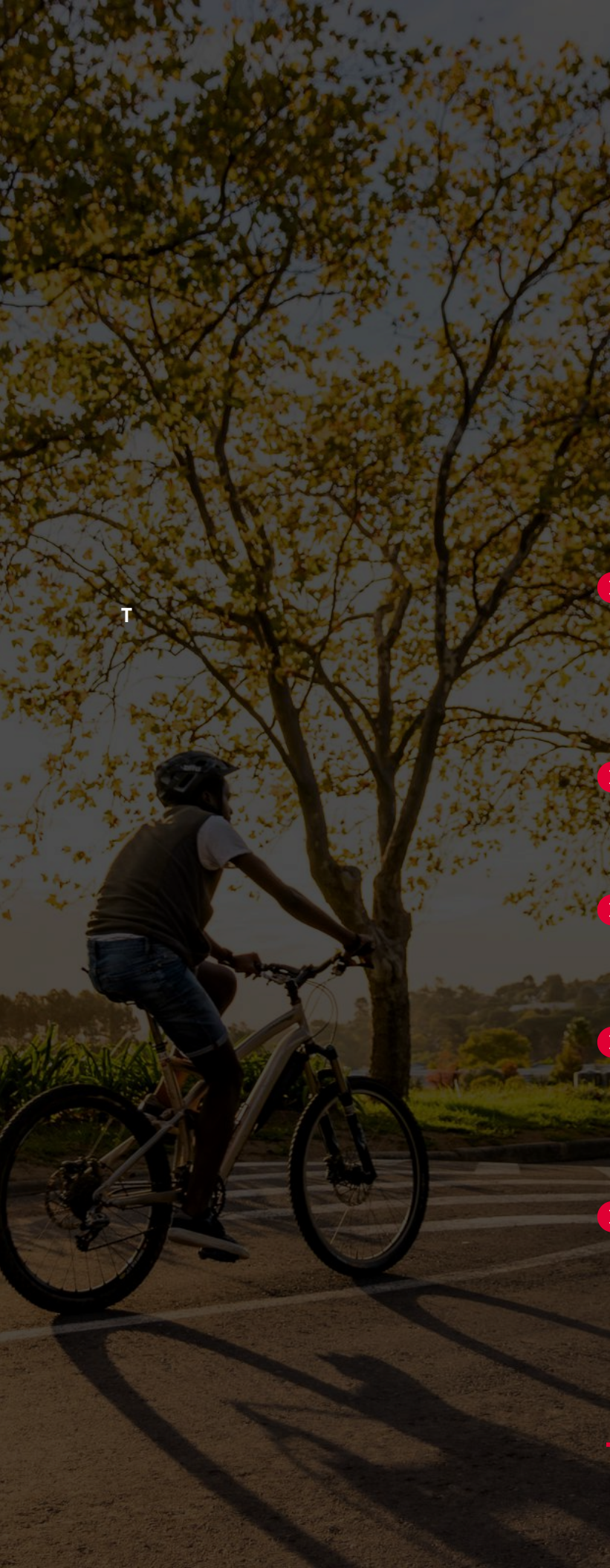
l



c



e



T



i

0

f



d



d



Politique de participation publique de la Ville de Prévost :

j

j





f

d

f

f



f



d



e

e

e

e

a x

e

A

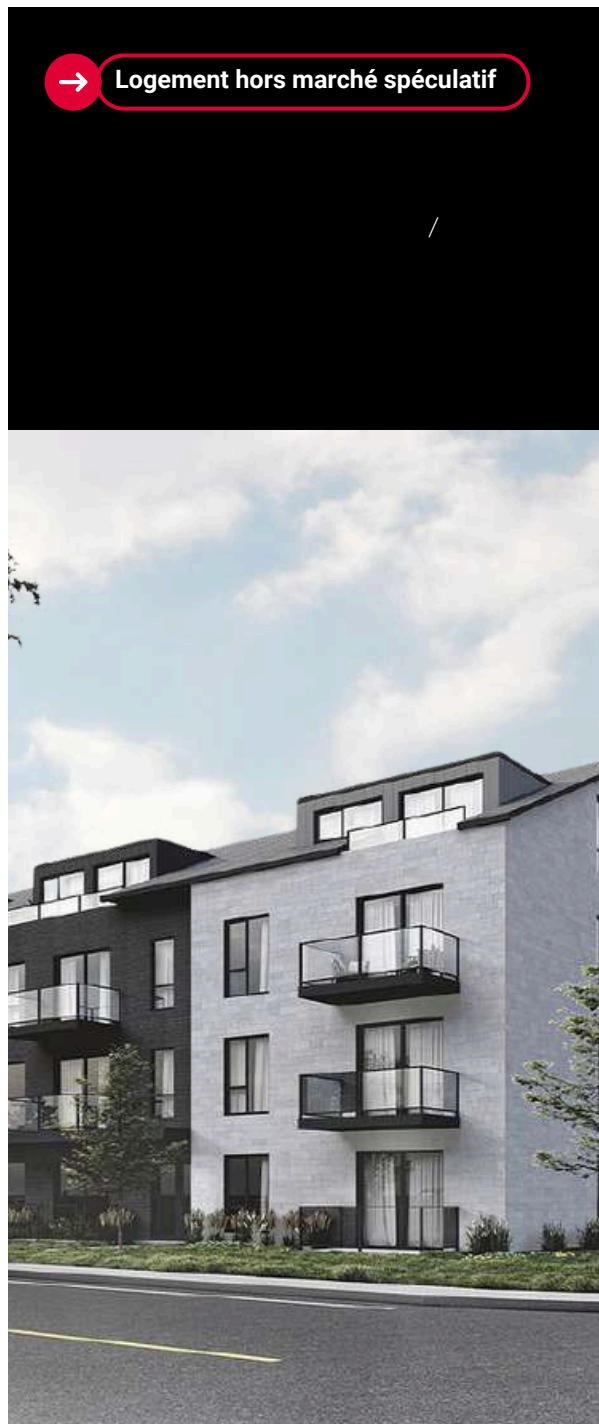
A

a

p

A

A



d

o

o



l

o

o

■ h
■ é
■ A
■

■ é

■

o



o

o

o

ACTION	ÉCHÉANCIER	BUDGET
e		
m		m
m		
m		
l	A	

LÉGENDE - COÛT

\$	moins de 100 000 \$	\$	100 000 \$ à 500 000 \$	\$\$\$	500 000 \$ et plus
----	---------------------	----	-------------------------	--------	--------------------



↑

d

d

f

↑

↑

f

↑

↑

d



A

A

A

A

Tableau – Prestation d'intérêt collectif prévue

g	3	5
g	3	5
	3	5

A

A

		POINTS
Logement	Planification de logements abordables (lié à un programme)	50
	Contribution à la réserve financière pour l'acquisition d'immeubles en lien avec le logement social et abordable	40
Développement et construction durable	Stationnement en souterrain	10
	Orientation du bâtiment : Maximiser l'exposition au soleil en hiver et minimiser la surchauffe en été	2
	Augmenter les valeurs R/RSI d'un minimum de 15% par rapport aux exigences du CNB : - Matériaux isolants de haute performance pour les murs, le toit et les planchers pour réduire les pertes de chaleur - Portes extérieures avec une bonne isolation thermique	2
	Optimisation de la fenestration : - Installer des fenêtres à double ou triple vitrage avec un faible coefficient de transmission thermique et des cadres isolants d'un minimum de 10 % par rapport aux exigences du CNB - Fenêtres ouvrantes (pleine ouverture)	2
	Système de chauffage, de ventilation et de climatisation à haute efficacité énergétique : - Système de ventilation avec récupération de chaleur - Compartimenter la ventilation : limiter la ventilation centralisée aux corridors et aux espaces communs	2
	Utilisation de l'énergie renouvelable (alternative) : - Intégration de panneaux solaires photovoltaïque (énergie solaire) - Géothermie	5
	Implantation des stratégies pour contrer la surchauffe et améliorer la qualité d'air intérieure : - Ombre pour bloquer les gains de chaleur - Climatisation (de haute performance ou méthodes de refroidissement passives)	2
	Gestion cycle de vie des matériaux de construction : - Utilisation des matériaux locaux pour réduire l'empreinte carbone du transport et des matériaux à faible impact environnemental - Utilisation de matériaux recyclés et recyclables pour la construction - Favoriser des matériaux de construction (peintures, scellant, mobiliers intégrés, etc.) sans COV - Planter un programme de gestion des déchets de construction et recyclage des rebuts au chantier - Choisir des matériaux de qualité de façon à assurer une meilleure pérennité - Utilisation des matériaux locaux pour réduire l'empreinte carbone du transport et des matériaux à faible impact environnemental - Utilisation de matériaux recyclés et recyclables pour la construction	5

		POINTS
Développement et construction durable	Utilisation d'éclairage LED	1
	Thermostat électrique intelligent	1
	Système intelligent de gestion de l'éclairage (minuterie)	1
	Prévoir un nombre supérieur aux exigences minimales pour : - Bornes de recharge pour les véhicules électriques - Stationnement pour vélos	2
	Réduction de la pollution lumineuse (étude photométrique requise)	10
	Toitures végétalisées	5
	Traitement des eaux - Système de gestion des eaux de pluie - Programme de gestion efficace de l'eau pour entretien du site (ex. arrosage de la pelouse et toits verts)	5
	Obtention d'une certification environnementale (LEED, Novo climat, APH select, maison passive, WELL, etc.)	20
	Proposition de solutions innovatrices (points attribuables par solution démontrée)	2
	Autres éléments (points attribuables par élément démontrée)	2
Autres prestations	Aménagement d'un espace public / espace vert extérieur sur le site : - Espaces communs appropriables - Partage de certaines installations avec le quartier (terrains, loisirs, parc, gym extérieur, terrasses communes, etc.)	20
	Aménagement d'un espace public sur un terrain municipal à proximité	30
	Aménagement d'un équipement d'intérêt public sur le site ou sur un terrain municipal à proximité (ex : trottoir, local pour une garderie, parc, place publique, mobilier urbain)	30
	Protection ou restauration d'un immeuble d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville	30
TOTAL DES POINTS		XXX

* Pour tous les objectifs, critères et autres normes, se référer au Titre 14 sur le zonage incitatif du Règlement d'urbanisme durable numéro 843 de la Ville de Prévost. * L'acceptation de la demande de zonage incitatif demeure discrétionnaire au conseil municipal. Le pointage attribué dans la grille est à titre indicatif et celui-ci peut être ajusté en fonction des éléments de prestation proposés.

A

ADOPTÉE LE JJ MOIS ANNÉE

Résolution : XXXXX-XX-XX

VILLE.PREVOST.QC.CA

